

Taxe pour la spécialisation en orthodontie (CH)

La taxe du Bureau pour la formation post-grade (BZW) pour la spécialisation en orthodontie a été augmentée à CHF 4'000.- pour les examens de 2019. Afin d'éviter une augmentation excessive de la taxe, la SSODF a décidé de renoncer entièrement à la part de la taxe d'examen qui lui revient, d'également CHF 4'000.-, pour les membres de la SSODF. Pour l'examen de 2019, cela signifie concrètement que la taxe pour la spécialisation en orthodontie se montera à CHF 6'000.- pour les non-membres et à CHF 4'000.- pour les candidats membres de la SSODF au moment de leur inscription ainsi que pour les candidats à une affiliation. Une nouvelle catégorie de membres juniors a été créée à cet effet.

Pour les examens au-delà de 2020, le comité de la SSODF prévoit que seuls les membres de la SGK ayant déjà été membres de la SGK pendant au moins un an au moment de l'examen peuvent bénéficier de la réduction (y compris les membres juniors).

Les candidats recevront sur demande une facture pour les frais respectifs. Les candidats doivent demander au BZW une facture. La preuve du paiement de cette facture doit être jointe à l'inscription.